

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206945001

Conclure des contrats cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de 4 ans avec Les Services EXP Inc (2 858 436,59 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (2 844 628,82 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 2 944 189,69 \$ (contrat : 2 858 436,59 \$ et contingences : 85 753,10 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 2 929 967,68 \$ (contrat : 2 844 628,82 \$ et contingences : 85338,86 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18002 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B : 3 soumissionnaires conformes).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206945001

Conclure des contrats cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de 4 ans avec Les Services EXP Inc (2 858 436,59 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (2 844 628,82 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 2 944 189,69 \$ (contrat : 2 858 436,59 \$ et contingences : 85 753,10 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 2 929 967,68 \$ (contrat : 2 844 628,82 \$ et contingences : 85 338,86 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18002 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B : 3 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 1^{er} avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *l'adjudicataire du contrat B en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 avril dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que ces ententes-cadres de services professionnels visent la réalisation d'études, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux pour les remplacements de conduites et de structures, et ce, tant pour le Service de l'eau que pour d'autres services et villes liées. Ces ententes, d'une durée de quatre ans, sont valides jusqu'à épuisement des crédits. Il s'agit également de pouvoir répondre à des besoins d'intégration, notamment avec les compagnies de services publics qui souhaitent effectuer des travaux simultanément à ceux de la Ville.

La Commission a obtenu toutes les réponses souhaitées concernant les ententes-cadres précédentes toujours en cours, à savoir que les crédits sont soit épuisés ou engagés. Il a été précisé que plusieurs travaux d'ingénierie et d'impacts ont été réalisés depuis 2018, notamment pour les travaux de la rue Saint-Antoine.

En ce qui concerne le critère d'examen de la Commission, il porte sur l'octroi d'un cinquième contrat consécutif pour un contrat récurrent à l'adjudicataire. La Commission a compris que cette firme a déjà obtenu des ententes-cadres d'une durée de deux ans chacune et que le Service apprécie particulièrement le travail effectué par SNC-Lavalin, qui a développé une réelle expertise dans le domaine des infrastructures de l'eau. La Commission retient que le niveau de satisfaction du Service par rapport au rendement de l'adjudicataire est élevé.

En conclusion, les commissaires ont obtenu toutes les réponses à leurs questions concernant les addendas, notamment le quatrième qui portait sur une question relative à la distinction requise entre le rôle de responsable de gestion et celui de responsable de discipline.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *l'adjudicataire du contrat B en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE206945001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.